

AUTORISATION D'ABSENCE POUR PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT

Informations générales

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est ouvert à tout salarié, à l'occasion de la naissance d'un enfant, quelle que soit son ancienneté ou la nature de son travail et quel que soit le lieu de naissance ou de résidence de l'enfant (en France ou à l'étranger) et que l'enfant soit ou non à la charge du salarié.

En pratique :

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est d'une durée maximale de :

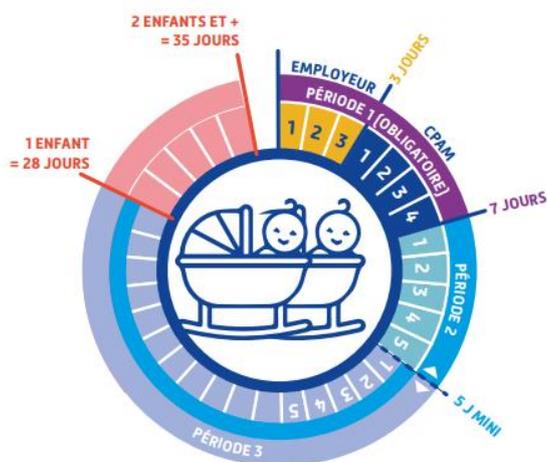
- 25 jours (samedi, dimanche et jour férié compris) pour la naissance d'un enfant
- 32 jours pour une naissance multiple.
- Il débute immédiatement après le congé de naissance de 3 jours payé par l'employeur.
 - Au total, avec le congé de naissance, le salarié s'arrêtera de travailler pendant **28 ou 35 jours**.
- La durée peut être décomposée en plusieurs périodes.
- Il est à prendre dans les 6 mois suivant la naissance

Comment prendre son congé



Le point de départ doit être **au minimum de 7 jours obligatoires**, dès la naissance ou dès le 1^{er} jour ouvrable suivant :

- 3 jours congé naissance : jours **ouvrables**
- 4 jours congé paternité sécurité sociale : jours **consécutifs (WE et JF inclus)**



A l'issue des 7 jours obligatoires :

Il reste 21 jours (un enfant) ou 28 jours (naissance multiple) maximum à prendre en 1 ou 2 périodes d'une durée minimale de 5 jours pour chaque période (WE et JF inclus).

FORMULAIRE

A adresser à la Direction des Affaires Médicales au moins 1 mois avant le début de chacune des périodes

NOM – PRENOM :	GRADE :
SERVICE :	POLE :

CONGE OBLIGATOIRE A PRENDRE IMMEDIATEMENT APRES LA NAISSANCE

Congé naissance employeur :

Je sollicite une autorisation d'absence de 3 jours (**ouvrables**) le jour de la naissance ou le premier jour qui suit :

Du _____ au _____

Congé paternité sécurité sociale :

Je sollicite un congé de 4 jours de paternité et d'accueil de l'enfant calendaires à l'autorisation d'absence ci-dessus :

Du _____ au _____

FRACTIONNEMENT DU CONGE PATERNITE

Je sollicite le **solde** du congé de paternité et d'accueil de l'enfant de **21 jours calendaires** (28 jours en cas de naissances multiples)

Du _____ au _____

OU

Je **fractionne** le solde du congé paternité et d'accueil de l'enfant **21 jours calendaires** (28 jours en cas de naissances multiples) :

➤ 2 périodes autorisées maximums avec **5 jours consécutifs minimum à poser sur chaque période** :

1^{ère} période : du _____ au _____

2^{ème} période : du _____ au _____

A prendre dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant

PIECE A FOURNIR

➤ Extrait d'acte de naissance de l'enfant en précisant votre nom si celui-ci est différent de celui de votre enfant.

Si aucun justificatif n'est fourni, l'autorisation d'absence ne sera pas prise en compte.

Dijon le :	Dijon le :
Signature du praticien	Signature du Chef de service
	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable (tout refus doit être argumenté)